

**Conseil de site  
Séance du 11 juillet 2023**

Délibération n°3  
**Portant proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article R. 719-89 ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 124 et 193 ;  
Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil de site du 30 novembre 2021 portant approbation de la fixation de seuils de recouvrement dans le cadre de la politique de recouvrement des créances de l'établissement ;*

Considérant que l'admission en non-valeur des créances est décidée par le président sur proposition de l'organe délibérant, après avis du comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement,

Considérant que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites et qu'elle n'éteint pas la dette du redevable,

Considérant que le titre émis garde son caractère exécutoire et que l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune »,

Considérant la liste des créances présentée par l'agent comptable de l'établissement,

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 21
Nombre de membres présents : 15	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 10	Non-participation : 0

**Article 1er** : Le conseil de site approuve la proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables précisées ci-après, pour un montant total de **33 504.11 €** :

## CREANCES ETUDIANTES EX-EISTI

EXERCICE	N° SIFAC	N° PIECE	ANNEE UNIVERSITAIRE CONCERNEE	OBSERVATIONS	MONTANT
2017	ETUREPEIST	300003506	2017 / 2018	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD sur compte bancaire : 952,75 € réglé sur 8 500 €	7 547,25 €
2019	ETUREPEIST	300059905	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD sur compte bancaire : 45,85 € réglé sur 4 500 €	4 454,15 €
<b>TOTAL</b>					<b>12 001,40 €</b>

## FORMATION INITIALE

N° SIFAC	N° PIECE	COMPOSANTE	ANNEE UNIVERSITAIRE CONCERNEE	OBSERVATIONS	MONTANT
DROIT 02	200002819	DROIT	2017 / 2018	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD infructueuse Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur restée sans réponse malgré une relance Prescription de la créance	508,10 €
DDPRELVT	200001476	ECO-GESTION	2017 / 2018	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD infructueuse Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur restée sans réponse malgré une relance Prescription de la créance	1 400,00 €
47110000	300013322	ECO-GESTION	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	162,00 €
47110000	300013322	DROIT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	162,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	81,00 €
47110000	300013322	LSH	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	DROIT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,66 €
47110000	300013322	INSPE	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	422,66 €
47110000	300013322	IUT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €

47110000	300013322	LEI	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	ECO-GESTION	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	162,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	133,33 €
47110000	300013322	ECO-GESTION	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,00 €
47110000	300013322	DROIT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,00 €
47110000	300013322	DROIT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	113,33 €
47110000	300013322	IUT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	LEI	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	LSH	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,66 €
47110000	300013322	ECO-GESTION	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	LEI	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	56,66 €
47110000	300013322	DROIT	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	ST	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	LEI	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	113,33 €
47110000	300013322	LSH	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	81,00 €
47110000	300013322	ECO-GESTION	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	300013322	LEI	2018 / 2019	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	112,00 €
47110000	200003452	LSH	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 1ère SATD fructueuse pour un montant de 28,48 € 2ème SATD infructueuse 3ème SATD en cours	111,52 €

47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur en cours	113,33 €
47110000	200003452	DROIT	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Malgré l'envoi de 3 courriers, ces derniers sont revenus avec la mention "NPAI"	56,00 €
47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 3 SATD infructueuses 1 SATD sur compte bancaire en cours Demande de renseignements auprès des services fiscaux	56,00 €
47110000	200003452	ST	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Malgré l'envoi de 2 mises en demeure, ces dernières sont revenues avec la mention "NPAI"	62,00 €
47110000	200003452	DROIT	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD infructueuse Demande de renseignements auprès des services fiscaux Aucune information complémentaire	112,00 €
47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 2 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur en cours	112,00 €
47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 3 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux Aucune information complémentaire	56,00 €
47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Malgré l'envoi de 2 mises en demeure, ces dernières sont revenues avec la mention "NPAI"	81,00 €
47110000	200003452	ECO-GESTION	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA SATD infructueuse Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur infructueuse	56,00 €
47110000	200003452	DROIT	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 1 SATD infructueuse 1 SATD sur compte bancaire en cours Demande de renseignements auprès des services fiscaux	112,00 €

47110000	200003452	LSH	2019 / 2020	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 2 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux	113,33 €
DDPRELVT	220000082	IUT	2020 / 2021	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 4 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD Pôle emploi infructueuse	450,00 €
DROIT 02	220001195	ST	2020 / 2021	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 3 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD Pôle emploi infructueuse	56,00 €
DROIT 02	220000803	ECO-GESTION	2020 / 2021	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 3 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur restée sans réponse malgré une relance	112,00 €
DROIT 02	300001373	INSPE	2021 / 2022	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 2 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur en cours	54,00 €
DROIT 02	220001133	LSH	2021 / 2022	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 5 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux Aucune information complémentaire	162,00 €
DROIT 02	220000748	DROIT	2021 / 2022	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 2 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD employeur infructueuse	734,00 €
DROIT 02	220001149	ST	2021 / 2022	Recouvrement amiable infructueux Recherche FICOBA 2 SATD infructueuses Demande de renseignements auprès des services fiscaux Aucune information complémentaire	81,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>7 822,91 €</b>

## FORMATION CONTINUE

EXERCICE	N° SIFAC	N° PIECE	FORMATION	OBSERVATIONS	MONTANT
2017	974	300067324	M1 & M2 Exploitation et développement des réseaux des transports publics	Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	1 662,50 €
2018	1866	300067378	Diplôme universitaire executive coaching	Recouvrement amiable infructueux BODACC - Radiation Annonce 2791 - Greffe du tribunal de Pontoise	1 500,00 €
2021	2125	300019839	M1 & M2 Exploitation et développement des réseaux des transports publics	Recouvrement amiable infructueux BODACC - Radiation Annonce 5185 - Greffe du tribunal de Pontoise	3 515,00 €
2022	3075	300021956	ING informatique	Recouvrement amiable infructueux BODACC - Radiation Annonce 2244 - Greffe du tribunal de Bobigny	3 937,50 €
2023	3075	300021957	ING informatique	Recouvrement amiable infructueux BODACC - Radiation Annonce 2244 - Greffe du tribunal de Bobigny	220,50 €
<b>TOTAL</b>					<b>10 835,50 €</b>

## CONVENTIONS DE PARTENARIATS

EXERCICE	N° SIFAC	N° PIECE	OBJET	OBSERVATIONS	MONTANT
2017	5000005	300067278	Convention d'occupation (logement)	Recouvrement amiable infructueux Créance prescrite	69,34 €
2017	5000005	300067279	Convention d'occupation (logement)	Recouvrement amiable infructueux Créance prescrite	513,22 €
2021	2609	200001816	Subvention repas	Recouvrement amiable infructueux	14,94 €
2023	2261	300011290	Convention d'occupation FACLAB	Recouvrement amiable infructueux Transmission du dossier à l'huissier de justice Délivrance d'un certificat d'irrecouvrabilité Liquidation judiciaire	430,10 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 027,60 €</b>

## INDUS DE PAIE

EXERCICE	N° SIFAC	N° PIECE	OBSERVATIONS	MONTANT
2022	47282000	6240	Relance amiable infructueuse Recherche FICOBA infructueuse	43,42 €
2021	5000875	300011348	Relance amiable infructueuse Recherche FICOBA infructueuse Départ de France	1 605,62 €
2022	5000877	40002528	Relance amiable infructueuse	27,14 €
2023	5001451	40000104	Relance amiable infructueuse Demande de renseignements auprès des services fiscaux SATD sur pension civile Retour infructueux : pension inférieure au RSA	69,44 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 745,62 €</b>

## AUTRES TYPES DE CREANCES

EXERCICE	N° SIFAC	N° PIECE	OBSERVATIONS	MONTANT
2017	373	300067314	Prêt entre bibliothèques Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	61,08 €
2017	1849	300067376	Prêt entre bibliothèques Recouvrement amiable infructueux Prescription de la créance	10,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>71,08 €</b>

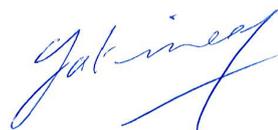
**Article 2 :** Les pertes sur créances irrécouvrables sont enregistrées au débit du compte 654 « Admissions en non-valeur et remises gracieuses ».

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

**Article dernier :** La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,

Laurent GATINEAU



Transmise au rectorat le : 25 juillet 2023

Publiée le : 25 juillet 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.